

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 78 (1986)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Clarifier les idées pour préparer l'avenir

par Vasco Pedrina*

Chaque année, un numéro de la Revue syndicale est rédigé par la Centrale suisse d'éducation ouvrière. Celui-ci amorce la discussion sur le congé-formation et poursuit la réflexion engagée dans les N° 2/1984 et N° 1/1985 au sujet de la formation, du perfectionnement et du recyclage professionnels.

L'année prochaine, la Centrale suisse d'éducation ouvrière fêtera son 75^e anniversaire. A cette occasion, nous ne voulons pas nous limiter à jeter un regard rétrospectif sur notre activité. Nous nous sommes aussi fixés comme objectif de lancer une campagne en faveur du congé-formation payé. L'article de *Graziella Bezzola* et de *Pier-Angelo Neri* sur le congé-formation payé en tant qu'outil de l'éducation permanente et celui de *Manuela Cattani*, qui présente quelques expériences étrangères, constituent deux contributions à la réflexion en cours, qui doit aboutir à la mise au point du document de l'USS qui servira de base à cette campagne. L'article que *Laurent Thévoz* consacre à la formation des chômeurs présente les résultats fort intéressants de la première étude d'ampleur portant sur l'efficacité des mesures préventives de la loi fédérale sur l'assurance-chômage et l'insolvabilité entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1984. Les syndicats se trouvent interpellés!

Manuela Cattani présente un aspect essentiel de la nouvelle loi sur la formation professionnelle du canton de Genève, adoptée par le Grand Conseil en juin 1985. Celle-ci mérite toute notre attention, car elle comprend tout un dispositif complémentaire concernant la formation et le perfectionnement professionnels vraiment novateur et, à l'heure actuelle, unique en Suisse.

* Secrétaire de la Centrale suisse d'éducation ouvrière.